

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-2-7-2**

**Séance du** lundi 15 février 2021

### **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT CONVENTION INDIVIDUELLE D'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAISON SPORT-SANTÉ DE STRASBOURG**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MILLION Lara, MULLER Betty, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick  
M. COUCHOT Alain donne procuration à M. FERRARI Pascal  
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain  
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre  
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas  
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne  
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel  
M. HABIG Michel donne procuration à Mme MARTIN Monique  
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre  
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme MARTIN Monique  
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric  
Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale donne procuration à M. BIHL Pierre  
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara  
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe  
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme MILLION Lara  
Mme MORITZ Christine donne procuration à M. BIERRY Frédéric  
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia  
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy

Mme PAGLIARULO Karine donne procuration à M. GRAPPE Alain  
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. FERRARI Pascal  
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme LUTENBACHER Annick  
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne  
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy  
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle  
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

**EXCUSE :**

M. SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport-Santé de Strasbourg », adoptée par délibération N°CD/2019/117 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 9 décembre 2019, notamment son article 15
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 7 e Commission de la Santé et de l'Alimentation du 8 février 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Confirme la délibération N°CD/2019/020 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 24 juin 2019 afférente au soutien financier pour le projet de rénovation de l'Aile médicale des Bains Municipaux située boulevard de la Victoire à Strasbourg au titre du contrat départemental de développement territorial et humain conclu avec la Ville de Strasbourg ;
- Confirme la délibération N°CP/2020/381 de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 2 novembre 2020 afférente à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € au Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » au titre du premier trimestre 2021 ;
- Approuve la convention d'adhésion individuelle au Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport-Santé de Strasbourg » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Groupement d'Intérêt Public « Maison Sport Santé de Strasbourg » dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention précitée.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité